

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

**Présents :** LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOULLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole, ALLOIN Dominique, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANCOIS Yannick, DONNARS Jean.

**Absents excusés :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Dominique ALLOIN.

**Date de convocation :** 08/09/2020

**Le Conseil est réuni à huis clos pour cause de crise sanitaire COVID 19 suite à la demande de M. le Maire et entériné par le Conseil Municipal.**

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2020, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire annonce avoir signé lundi 14 septembre deux compromis de vente (lot 2 et lot 4). Les autres dossiers sont en cours.

### Révision du prix du terrain lot n°1

Monsieur le Maire présente la demande du futur acquéreur du terrain lot n°1 de bénéficier d'une baisse de prix du terrain, au vu d'une surface de 10m x 28,55m sur laquelle il ne peut pas construire en raison d'un assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal FIXE à l'unanimité le prix de cette portion à **25 € TTC le m<sup>2</sup>** au lieu de 35 € TTC le m<sup>2</sup>.

### Révision du règlement intérieur de la Salle St Pierre pour répondre aux contraintes sanitaires actuelles

Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte sanitaire actuel, l'exploitant d'une salle est toujours responsable, même s'il fait signer une décharge lors de la location de cette salle. Or l'exploitant d'une salle doit s'assurer que les mesures barrières et consignes de sécurité sont respectées.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'afficher les mesures barrières et consignes de sécurité dans les salles communales
- De ne pas revoir le règlement intérieur de la salle St Pierre
- De ne pas louer la Salle St Pierre, jusqu'au 31/12/2020 minimum
- De laisser les salles à disposition des associations de Jarnosse, à la condition qu'elles respectent les consignes (mesures barrières et nombre de personnes).
- De mettre gratuitement la Salle St Pierre à disposition des associations de Jarnosse, si le nombre de personnes dépassent la limite autorisée (à savoir : 10 personnes à la salle des associations, 6 personnes à la salle des jeunes)

### Demande de Villers d'une mutualisation du nettoyeur haute pression

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la commune voisine Villers de mutualiser le nettoyeur haute pression appartenant à Jarnosse.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de proposer à Villers un projet de convention qui mentionnera les points suivants :

- Le nettoyeur haute pression sera loué avec le plein de carburant, et rapporté avec le plein de carburant
- Le prix de location sera de 30 € TTC / la journée
- Villers avertira de son besoin de louer le nettoyeur HP dans un délai raisonnable
- Au retour du matériel loué, il faudra indiquer si un problème a été éventuellement rencontré
- La location du nettoyeur HP sera strictement réservée à un usage communal

### Extinction de l'éclairage public la nuit à la demande d'un administré, participation au concours « Villes et villages étoilés »

Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un administré qui demande que le Conseil Municipal projette l'extinction de l'éclairage public la nuit et inscrive la commune de Jarnosse au concours « Villes et villages étoilés ».

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors de plusieurs réunions de Conseil.

Monsieur le Maire présente l'étude faite par le SIEL.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à la majorité d'éteindre complètement l'éclairage public de minuit à 5h sur l'ensemble de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal PROPOSE d'avertir la population par voie de presse et site internet, en spécifiant qu'il s'agit d'un essai et RENONCE à inscrire la commune au concours « Villes et villages étoilés », le montage du dossier ne permettant pas de répondre à la contrainte de délai de ce concours.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Saisie des informations sur le site internet

Monsieur le Maire annonce qu'à présent la secrétaire de mairie est en mesure de mettre les informations sur le site internet.

#### Inscription à la cantine avec Google Sheets à la place de Doodle

L'application Sheets de Google remplacera, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Doodle permettant d'inscrire les enfants à la cantine. L'inscription sera encore plus simple et possible pour l'année entière. Google Sheets permettra de bloquer la colonne des noms et les colonnes de la semaine en cours.

#### Délégation au Maire

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de modifier sa délibération précédente concernant la délégation au Maire d'attribution de subvention pour les projets.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que sur l'enveloppe cantonale, il y aurait la possibilité de demander une subvention pour rénover la Madone.

#### Reliquat au niveau des chemins

Vu le reliquat du budget voirie du SIVOM d'environ 3000 € auprès de l'entreprise Colas, Monsieur le Maire propose d'utiliser cette enveloppe pour couvrir l'accès sur le Chemin des Jardins.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE d'utiliser ce reliquat pour réaliser ce profilage.

#### Salle des jeunes

La rénovation de la salle des jeunes est en bonne voie. Reste à : poser les plinthes, enlever les bancs, ajouter des chaises.

#### Bilan Commission des chemins et Commission des bâtiments

- Le désherbage des chemins sera réalisé le 16/09. Le rebouchage des trous est en cours.

- À la suite du passage de la Commission des bâtiments, sont évoqués : un devis demandé pour réparer le wc et le lavado extérieurs de la Salle St Pierre ; un devis pour poser une rampe descendant à la cave à l'ancienne Poste ; le problème des ordures ménagères dont un suivi d'entretien estival sera demandé à Charlieu-Belmont Communauté ; différents projets pour la Salle St Pierre tels que l'appentis pour stocker les chariots de table qui doivent être abaissés, l'isolation.

Hervé Alix présente le coût du changement des 63 cylindres dont auraient besoin les bâtiments communaux : entre 2000 € et 3000 € TTC.

La date de la Commission jeunesse-sport-loisirs est fixée au : 05/11/2020 à 20h30

La date de la Commission information-bulletin-communication est fixée au : 19/11/2020 à 20h30

La date de la Commission sociale est fixée au : 13/10/2020 à 20h

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au : 13/10/2020 à 20h30